

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 juin 2023

- Nombre de délégués titulaires : 56
- Présents : 30
- Votants : 44

L'an deux mille vingt-trois

Le **vingt neuf juin deux mille vingt trois** à 18 heures 00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Mme Marie-Claude NEGRE.

Date de la convocation : 23 juin 2023

Étaient présents : Jean ASTOUL - Willy AUTHESSERRE - Brigitte BARBAT - Alain BELLOC - Jérôme BEQ - Michel BIERGE - Jean-Luc BOCHU - Jean-Marc BOUYER - Guy DAIME - Philippe ESTANOVE - Monique FAVIER - Gérard FENIE - Eric FRAYSSE - Sylvie GRANDO - Frédéric IUS - Eric LAGRANGE - Sophie LAVEDRINE - Alfred MARTY - Jacques MOIGNARD - Christian MOURIAU - Marie-Claude NEGRE - Chantal PEZE - Bernadette PROUET - Jean-Claude RAYNAL - Denis REY - Huguette RIBES - Jérôme SOURSAC - Stéphane TUYERES - Audrey UCAY - Karine VIGNEAU,

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Anne ARAKELIAN (pouvoir à Guy DAIME), Pierre BLANC (pouvoir à Monique FAVIER), Sylvie BOREL (pouvoir à Huguette RIBES), Christian BOUSQUET (pouvoir à Frédéric IUS), Monique BUFFAROT (pouvoir à Jérôme BEQ), Laëtitia CARDETTI (pouvoir à Jean-Luc BOCHU), Marie-Christine COULON (pouvoir à Denis REY), Stéphanie HENRIC (pouvoir à Gérard FENIE), Saïd IDRISSE (pouvoir à Stéphane TUYERES), Dominique JULIEN (pouvoir à Michel BIERGE), Isabelle LAVERON (pouvoir à Jacques MOIGNARD), Virginie PROUTEAU (pouvoir à Willy AUTHESSERRE), Christophe SUBERVILLE (pouvoir à Audrey UCAY), Matilde VILLANUEVA (pouvoir à Jean-Marc BOUYER),

Absents excusés : Alain ALBINET, Marie CABANIS, Serge CASTELLA, Marc DEDEURWAERDER, Bernard DOAT, Claude GAUTIE, Laëtitia LAFORGUE, Nathalie LLAURENS, Armand MAGNIER, Christelle PEYRANNE, Jean-Marc RASPIDE, Jean-Michel VALETTE.

Mr IUS Frédéric a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2023.06.29-177

Plan Climat Air Energie Territorial - adoption du bilan réglementaire à mi-parcours

Rapporteur : Jean-Luc BOCHU

Vu l'article R.229-51 du code de l'environnement qui impose la réalisation à mi-parcours, soit 3 ans après l'adoption du PCAET, ainsi que sa diffusion au public

Vu l'article L.2224-34 du code des collectivités territoriales qui donne le rôle de coordinateur de la transition énergétique au porteur de la démarche

Vu la délibération n° 2019.11.28-248 portant sur l'approbation du 1^{er} PCAET de la CCGSTG

Vu l'avis favorable de la commission Energie climat bâtiments intercommunaux du 18 novembre 2022

Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 6 décembre 2022

Le bilan a été présenté au bureau communautaire du 20 avril 2023.

La CCGSTG a adopté son 1^{er} Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en novembre 2019.

La réglementation en vigueur impose d'établir un bilan à mi-parcours soit au bout de 3 ans de mise en œuvre. La CCGSTG, en tant que coordinatrice de la transition énergétique a donc établi ce rapport en 2022 et le rendra public au 1^{er} semestre 2023.

Le contenu de ce rapport répond aux attentes indiquées dans le guide régional édité par la DREAL Occitanie. Il apportera des éléments sur :

- Etat d'avancement du programme d'actions,
- Appréciation des dynamiques du territoire,
- Bilan du rôle de coordinateur de la CCGSTG,
- Moyens humains et financiers,
- Bilan des freins et leviers de l'action locale, réorientation / ajustement / voire abandons éventuels d'actions,
- Anticipation et préparation des évaluations futures avec un programme d'actions 2023/2025 ajusté.

Le travail a débuté au printemps 2022. Différentes instances et ateliers se sont tenus permettant d'abonder le bilan et recueillir des avis ou préconisations :

- Deux commissions Energie climat ont étudié ce dossier : en avril et en novembre 2022
- Un CODIR a permis de cadrer les objectifs attendus par les équipes (juin 2022)
- Deux COPIL se sont déroulés (en juin 2022 et en avril 2023) afin de partager les 1ers éléments, le cadrage de la démarche et les éléments du bilan
- Trois COTECH avec les agents de la CCGSTG se sont déroulés (04/07/22, 20/09/22 et 18/10/2022) afin de pouvoir alimenter le rapport et transmettre les informations
- Un questionnaire a été envoyé à toutes communes au début de l'été 2022 pour un recueil des informations en octobre 2022
- Des demandes d'autorisations ont été adressées aux communes pour que le SDE82 puisse transmettre les informations connues à la CCGSTG sur les consommations, les travaux engagés, les CEE générés et ainsi alimenter le bilan
- Un atelier pour les communes a été organisé le 10/10/2022 afin d'affiner la connaissance au niveau communal
- Une conférence des maires a travaillé sur ce sujet et a produit un avis sur la priorisation des actions à donner sur les 3 prochaines années.
- Un bureau communautaire (20/04/2023) a partagé les conclusions du bilan.

Au terme de ce travail de concertation, le conseil communautaire doit aujourd'hui adopter le bilan à mi-parcours présenté en annexe. Ce dernier devra être rendu public.

Les informations importantes à retenir sont :

- Sur la période 2020/2022, concernant les actions portées par la CCGSTG, 7 % des actions sont terminées, 48 % entamées, 37 % n'ont pas débuté (8 % des actions sont portées par d'autres acteurs dont les communes et la CCGSTG n'a pas obtenu les informations nécessaires à une analyse),
- Les finalités sur les énergies renouvelables (ENr) et la mobilité sont bien investies
- 98 % du programme est aujourd'hui porté par la CCGSTG. La mobilisation des autres acteurs du territoire (public et privé) est un enjeu pour porter des actions et atteindre les objectifs fixés
- Le portage politique et technique est fragile. Il doit être renforcé. La transition énergétique et écologique doit être intégrée à toutes les politiques sectorielles non pas pour faire plus mais pour faire autrement et pour répondre à tous les enjeux auxquels est confronté le territoire

AR Prefecture

082-200066652-20230629-20230629_177A-DE

Reçu le 07/07/2023

Publié le 07/07/2023

- Les courbes tendanciennes ne vont pas dans le bon sens

Pour les trois prochaines années, il est proposé aux élus communautaires un ajustement du programme d'actions qui, sans entraver les objectifs quantifiés, rend la démarche plus simple. Par ailleurs, les différents groupes concertés ont émis des avis sur les priorisations des objectifs opérationnels à donner.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Débattre et émettre un avis sur ce bilan
- Approuver le bilan à mi-parcours du PCAET du territoire de la CCGSTG avant sa diffusion au public et aux services de l'état

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition est adoptée :

•41 voix POUR

•2 voix CONTRE (Eric LAGRANGE, Alfred MARTY)

•1 ABSTENTION (Guy DAIME)

•0 NON VOTANT

Labastide Saint Pierre, le 29 juin 2023

**La Présidente,
Marie-Claude NEGRE**



**La/Le Secrétaire de séance
Frédéric IUS**



La Présidente certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication/notification :

30/06/23

De sa transmission en Préfecture le :

7 JUL. 2023